



ECOLE DE LA ROUTE

Auto - Moto - PL - Conduite Accompagnée
EB (remorque) – BSR (cyclomoteur)
Permis D (autocar)

Tél/FAX : 03 81 58 65 19
Portable : 06 08 78 44 16

PROGRAMME FORMATION CATEGORIE D –105 Heures

| | | |
|---------------------|---|--|
| PUBLIC ET PREREQUIS | : | Etre titulaire du permis B, et être agé d'au moins 24 ans (possibilité 23 ans si FIMO dans l'année) |
| NIVEAU | : | V bis |
| OBJECTIFS GENERAUX | : | Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, Professionnelles permettant de se présenter avec succès a l'examen du permis de conduire communautaire des Véhicules de transport en commun. |
| EFFECTIF | : | Non spécifique |
| DUREE | : | 105 Heures <ul style="list-style-type: none">✓ 10 Heures de circulation✓ 35 Heures de code✓ 30 Heures de cours en salle avec formateur✓ 30 Heures de cours sur piste avec formateur |
| VALIDATION | : | Attestation de formation Permis de conduire de la catégorie D, si réussite à l'examen |

PROGRAMME DETAILLE :

I. PREPARATION AUX EPREUVES AUDIOVISUELLES DU CODE DE LA ROUTE

- VEHICULE / CONDUCTEUR
- SIGNALISATION ROUTIERE
- PRIORITES DE PASSAGE
- SIGNALISATION LUMINEUSE
- REGLE DE CIRCULATION
- CROISEMENT / DEPASSEMENT
- ARRET / STATIONNEMENT
- AUTOROUTE
- ACCIDENTS

II. ACQUERIR DES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET REGLEMENTAIRES EN VUE DE LA PREPARATION AUX INTERROGATIONS ECRITES ET ORALES DE L' EXAMEN

1. MECANIQUE/ENTRETIEN

- Connaissance du véhicule
 - rôle des organes,
 - influence de la conduite

Etude des principes élémentaires de fonctionnement (embrayage, boîte de vitesse, moteur).

- Connaissance des circuits vitaux du véhicule :
 - alimentation,
 - équipement électrique,
 - freinage,

Acquisition des techniques d'utilisation de maintenance (température, régimes, filtrages, graissage), contrôles journaliers et périodiques.

2. ASPECT REGLEMENTAIRES

- Connaissance des règles de circulation des véhicules , des signalisations spécifiques.
- Connaissance des règles administratives concernant le véhicule et le conducteur.
- Réglementation Sociale Européenne dans les transports routiers, ses applications, les moyens de contrôle.

3. COMPORTEMENT ET SECURITE

- Le rôle du conducteur professionnel, l'hygiène, l'alcool et ses conséquences.
- Comportement en cas d'accident, statistiques routière

III . MAITRISER ET UTILISER DE FACON RATIONNELLE LE VEHICULE DE TRANSPORT EN COMMUN

4. ACQUISITION DES AUTOMATISMES DE BASE

- Savoir démarrer.
- Passer les vitesses.
- S'arrêter

5. ADAPTATION AU VEHICULE

- Contrôle systématique avant départ.
- Installation correcte au poste de conduite.
- Connaissance des particularités du véhicule

6. ADAPTATION AU TRAFIC

- Placement du véhicule en circulation.
- Respect des règles de sécurité.
- Conduite prévisionnelle.

7. ACQUISITION D'UNE CONDUITE RATIONNELLE

- Souci permanent de sécurité
- Respect des exigences techniques du matériel
- Economie et efficacité des gestes.

5. SAVOIR EFFECTUER LES MANŒUVRES NECESSAIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

IV . CONTRAINTES ET/OU CONDITIONS PARTICULIEERES DE MISE EN ŒUVRE

- Enregistrement du dossier en préfecture.
- Véhicule tracteur équipé double commande, conforme à l'annexe ministériel du 13.06.90 et à l'arrêté ministériel du 30.05.96, modifié par l'arrêté du 08.12.04.
- Salles de cours équipées
 - tableau
 - écran
 - projecteur diapositives
 - lecteur vidéo et téléviseur
- Piste routière conforme aux normes du Permis de conduire.

Le Gérant, A. BAUD

Siret N° 789 830 981 000 13

N° TVA intracommunautaire FR 41 789 830 981 000 13

N° agrément préfectoral 647– N° déclaration d'existence formation continue 43 25 000 66 25

